

InfoCOUPE

Février 2025

Forêt domaniale de Marly

La forêt domaniale de Marly est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2020-2039.

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe en futaie irrégulière sur la parcelle 120 ab et une coupe de sécurité sur la parcelle 133, ces deux parcelles sont situées sur la commune de L'Étang-la-Ville.

Une coupe en futaie irrégulière programmée



Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu.

Informations coupe

Parcelles	120 ab et 133
Surface	8 + 1 = 9 hectares
Type de peuplements	Feuillus divers avec majorité de chênes et de châtaigniers
Date de début des travaux	Février 2025
Durée du chantier	12 mois (en fonction des conditions météorologiques) extraction des bois comprise

Une coupe de sécurité



Les arbres dépérissants et dangereux aux abords des chemins, des routes et des infrastructures sont coupés pour assurer la sécurité de tous.

Détails travaux

>> La coupe en futaie irrégulière va prélever des arbres d'âges différents afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu. Ces coupes sont programmées tous les 8 ans environs.

>> La coupe de sécurité va concerner les arbres qui présentent des signes de dépérissement avancés, représentant un danger pour les usagers de la forêt. Grâce à ces prélèvements les chutes de branches et chablis seront ainsi évités, permettant aux usagers de profiter de la forêt en toute sécurité.

Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée **par une équipe de bûcherons de l'ONF**. Un agent forestier contrôlera régulièrement l'avancé des travaux et la remise en état du site.

Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

Après cette coupe ?

Les arbres prélevés ne seront pas remplacés sur les parcelles 120 ab et 133. La forêt va se régénérer naturellement ; **il n'y aura pas de plantation.**

➤ La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres aux abords de se **développer naturellement.**

Où va le bois prélevé ?

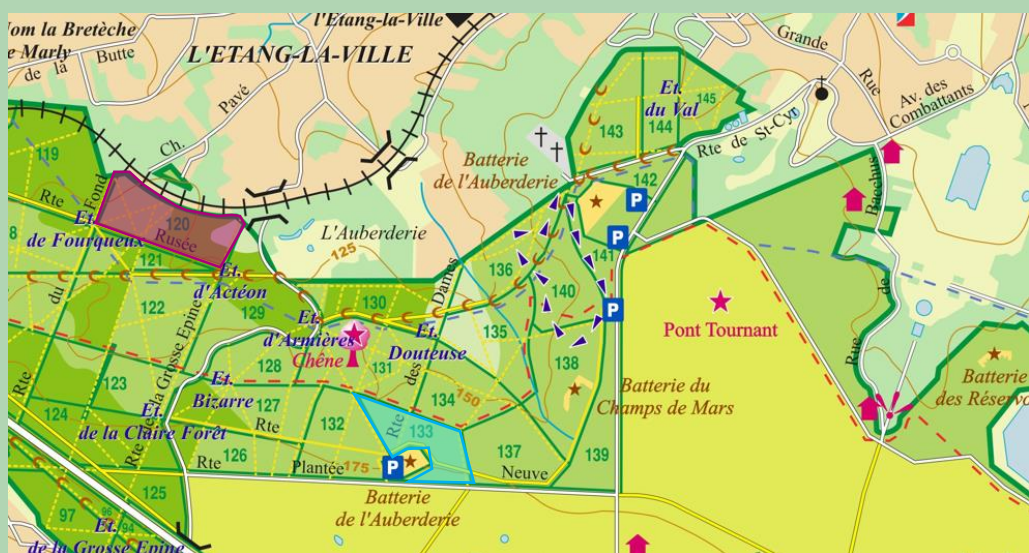
Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet **d'un tri par l'ONF.**

Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Plan de la coupe

-  **Coupe en futaie irrégulière**
-  **Coupe de sécurité**

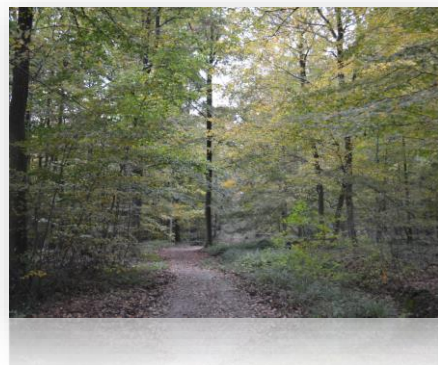


La forêt domaniale de Marly

A 20 km à l'ouest de Paris, la forêt domaniale de Marly est insérée dans un paysage urbain entre Saint-Germain-en-Laye et Versailles.

Ce massif de 1.749 ha est composé presque exclusivement de feuillus, où chênes et châtaigniers sont rois.

L'histoire a marqué la forêt : abbayes, forteresses médiévales, domaine de chasse, et une situation stratégique pour la protection de Paris qui a laissé des ouvrages militaires.



Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

Contact :

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27 rue Edouard Charton
78000 Versailles
ag.versailles@onf.fr



>> Retrouvez toutes les informations travaux en forêt domaniale de Marly sur [ONF.fr](https://onf.fr)

